



Des partenaires solides, des solutions flexibles

FORTIS ASSURANCES

Adhérent et assuré

Caractéristiques du versement

Assureur-conseil : [][][][][]

Cadre réservé à la compagnie	
CPC :	[][][][][]
1 :	[][][][][][]
2 :	[][][][][][]
TR :	[][] %
N° d'encaissement :	
FAI n° :	
CA :	[][][][][][][][][][]

Cotisation complémentaire sur mon adhésion Forticiel n° _____

Veillez à ce que les renseignements donnés soient clairs et complets. Complétez les informations en lettres capitales.

M. Mme Mlle

Nom

Prénom 1 Prénom 2

Adresse (bâtiment, escalier, résidence...)

N° et libellé de la voie

Code postal [][][][][] Commune

• Montant de la cotisation libre (minimum 1 500 €) €

Ce versement correspond :

à une cotisation supplémentaire au titre d'une année antérieure à mon adhésion (dans ce cas, son montant doit être inférieur ou égal à celui des cotisations programmées de l'année).

à une cotisation complémentaire (dans ce cas, le montant de cette cotisation et des cotisations programmées de l'année doit être inférieur ou égal au maximum de la tranche de cotisation choisie à l'adhésion).

Le versement doit être effectué par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Fortis Assurances.

• Cette cotisation, après prélèvement des frais, sera répartie entre les différents supports, en fonction du mode de gestion financière en cours sur l'adhésion :

- Si option sélectionnée : la répartition se fait en fonction du nombre d'année qui sépare l'adhérent de son départ en retraite selon la règle définie à l'article 6.2 des conditions générales.

- Si option libre : l'adhérent choisit ses supports en respectant la règle de répartition, indiquée à l'article 6.1 des conditions générales, selon laquelle les cotisations et l'épargne-retraite constituée ne peuvent être affectés à plus de 10 supports différents.

Fonds en euros%

Profil Prudence (Profiléa Gestion 15)%

Profilé Equilibre (Sélection Equilibre)%

Profil Dynamique (Fortis Sélection)%

Autres unités de compte%

(Etablissez votre choix en remplissant l'annexe jointe)

Total 100 %

• L'adhérent recevra un avenant confirmant son versement.

Tout chèque non libellé à l'ordre de Fortis Assurances ne pourra constituer un engagement de la part l'assureur

Signatures

A le

Signature de l'assureur-conseil

Signature de l'adhérent et assuré

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, nous vous informons que vos réponses sont nécessaires au traitement de votre demande et sont destinées à notre société. Vous pouvez nous écrire pour exercer votre droit d'accès d'opposition et de rectification auprès du Service Gestion Clientèle de Fortis Assurances, 1, rue Blanche - 75440 Paris Cedex 09.

Siège social : 1, rue Blanche - 75009 Paris - Tél. : 01 49 70 17 17 - Fax : 01 48 78 24 97

Société d'assurances sur la vie. Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital de 129 724 463,06 €. R.C.S. Paris 352 191 167. APE 660 A

EPRI (Epargne Prévoyance et Retraite des Indépendants) est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Ses statuts sont déposés auprès de la Commission de Contrôle des Assurances, des Mutuelles et des Institutions de Prévoyance. Son siège social est situé au 3, rue Blanche - 75009 Paris.

Exemplaire compagnie

Fortis Assurances



EPRI



Des partenaires solides, des solutions flexibles

FORTIS ASSURANCES

Adhérent et assuré

Caractéristiques du versement

Assureur-conseil : [][][][][]

Cadre réservé à la compagnie	
CPC	: [][][][][]
1	: [][][][][][]
2	: [][][][][][]
TR	: [][] %
N° d'encaissement	:
FAI n°	:
CA	: [][][][][][][][][][]

Cotisation complémentaire sur mon adhésion Forticiel n° _____

Veillez à ce que les renseignements donnés soient clairs et complets. Complétez les informations en lettres capitales.

M. Mme Mlle

Nom

Prénom 1 Prénom 2

Adresse (bâtiment, escalier, résidence...)

N° et libellé de la voie

Code postal [][][][][] Commune

• Montant de la cotisation libre (minimum 1 500 €) €

Ce versement correspond :

à une cotisation supplémentaire au titre d'une année antérieure à mon adhésion (dans ce cas, son montant doit être inférieur ou égal à celui des cotisations programmées de l'année).

à une cotisation complémentaire (dans ce cas, le montant de cette cotisation et des cotisations programmées de l'année doit être inférieur ou égal au maximum de la tranche de cotisation choisie à l'adhésion).

Le versement doit être effectué par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Fortis Assurances.

• Cette cotisation, après prélèvement des frais, sera répartie entre les différents supports, en fonction du mode de gestion financière en cours sur l'adhésion :

- Si option sélectionnée : la répartition se fait en fonction du nombre d'année qui sépare l'adhérent de son départ en retraite selon la règle définie à l'article 6.2 des conditions générales.

- Si option libre : l'adhérent choisit ses supports en respectant la règle de répartition, indiquée à l'article 6.1 des conditions générales, selon laquelle les cotisations et l'épargne-retraite constituée ne peuvent être affectés à plus de 10 supports différents.

Fonds en euros%

Profil Prudence (Profiléa Gestion 15)%

Profilé Equilibre (Sélection Equilibre)%

Profil Dynamique (Fortis Sélection)%

Autres unités de compte%

(Etablissez votre choix en remplissant l'annexe jointe)

Total 100 %

• L'adhérent recevra un avenant confirmant son versement.

Tout chèque non libellé à l'ordre de Fortis Assurances ne pourra constituer un engagement de la part l'assureur

Signatures

A le

Signature de l'assureur-conseil

Signature de l'adhérent et assuré

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, nous vous informons que vos réponses sont nécessaires au traitement de votre demande et sont destinées à notre société. Vous pouvez nous écrire pour exercer votre droit d'accès d'opposition et de rectification auprès du Service Gestion Clientèle de Fortis Assurances, 1, rue Blanche - 75440 Paris Cedex 09.

Siège social : 1, rue Blanche - 75009 Paris - Tél. : 01 49 70 17 17 - Fax : 01 48 78 24 97

Société d'assurances sur la vie. Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital de 129 724 463,06 €. R.C.S. Paris 352 191 167. APE 660 A

EPRI (Epargne Prévoyance et Retraite des Indépendants) est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Ses statuts sont déposés auprès de la Commission de Contrôle des Assurances, des Mutuelles et des Institutions de Prévoyance. Son siège social est situé au 3, rue Blanche - 75009 Paris.

Exemplaire adhérent

Fortis Assurances



EPRI